ABCD OPTIQUE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.100.000 euros

Siège social : 181, boulevard de la République
13300 Salon-de-Provence

423 317 379 R.C.S. Salon-de-Provence

(la « ***Société*** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU GÉRANT
EN DATE DU 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
le six mars,

LA SOUSSIGNÉE :

Madame Anne Cristini, née le 27 juillet 1975 à Miramas (13) demeurant 39, rue du Docteur Mouret, 13300 Salon-de-Provence,

agissant en qualité de gérant de la Société (le « ***Gérant*** »),

APRÈS AVOIR EXPOSÉ :

qu'aux termes de l'article 4 des statuts de la Société, le siège social de la Société « *peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision de la gérance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire* » ;

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

PREMIÈRE DÉCISION

Transfert du siège social

Le Gérant,

décide de transférer le siège social situé 181, boulevard de la République, 13300 Salon-de-Provence, pour le fixer à l'adresse suivante 39, rue du Docteur Mouret, 13300 Salon-de-Provence, avec effet à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification corrélative des statuts

Le Gérant,

comme conséquence de la précédente décision,

décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« ***Article 4 – SIEGE SOCIAL***

Le siège social de la Société est fixé : ***39, rue du Docteur Mouret, 13300 Salon-de-Provence.***

[le reste de l'article est inchangé] »

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs à conférer en vue des formalités

Le Gérant,

décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées par le Gérant.

CLÔTURE

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Gérant.



Le Gérant
Madame Anne Cristini